



*SUITE À DONNER*

Questions : Toutes

### COMMISSIONS D'ÉTUDES 1 ET 2

ORIGINE: DIRECTEUR, BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES  
TELECOMMUNICATIONS

TITRE: PARTICIPATION DES PAYS, EN PARTICULIER DES PAYS EN  
DEVELOPPEMENT AUX TRAVAUX DES COMMISSIONS D'ETUDES DE  
L'UIT-D

---

#### **Action demandée:**

Les participants sont invités à faire des recommandations sur les propositions du document.

#### **Résumé:**

Cette contribution fait des propositions pour améliorer la participation quantitative et qualitative des pays en développement aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D.

---

Point de contact: Secrétariat BDT

## **1. Introduction**

Les Commissions d'études du développement des télécommunications étudient des questions de télécommunication spécifiques qui intéressent les pays en développement. Ces Commissions d'études sont en nombre restreint et sont créées pour une période limitée compte tenu des ressources disponibles. Elles ont des mandats spécifiques, traitent de questions et de problèmes présentant un intérêt prioritaire pour les pays en développement et elles sont axées sur les tâches.

## **2. Participation des pays en développement**

Le taux de participation (en nombre de personnes) des pays en développement aux dernières réunions de septembre 1998 était en moyenne de 46% pour chacune des deux Commissions d'études.

Le taux est de 57% en termes de représentation par pays/organisation.

En termes de contributions reçues au cours des dernières réunions, elle était quasi inexistante (si l'on exclut une contribution de Caribbean Telecommunication Union (CTU) et une du Président de la Commission d'études 2, ressortissant d'un pays en développement).

## **3. Décisions et recommandations adoptées sur le renforcement de la participation des pays en développement**

3.1 La Résolution 5 de la CMDT-98, considérant la nécessité de renforcer la participation des pays en développement aux travaux de l'UIT a

*“chargé le Directeur du BDT*

*en étroite collaboration avec le Directeur du Bureau des radiocommunications et le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications d'examiner et de mettre en oeuvre les meilleurs moyens d'aider les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, à se préparer et à participer activement aux travaux des trois Secteurs, notamment aux travaux des organes consultatifs et des conférences des Secteurs et aux travaux des commissions d'études qui intéressent tout particulièrement les pays en développement.”*

Un des moyens mis en oeuvre par le BDT a été de financer la participation des pays les moins avancés aux travaux des Commissions d'études. Si la participation a été améliorée, elle a par contre besoin d'être renforcée au niveau qualitatif.

3.2 Mémoire des pays d'Afrique (Document 1/219-2/295, octobre 1997)

Ce mémoire a été présenté à la réunion de la Commission d'études 1 en septembre 1997 (première période d'études) qui l'a adopté et transmis à la CMDT-98 qui l'a à son tour adopté.

Les auteurs du mémoire demandaient au BDT

*“d'apporter une assistance aux pays d'Afrique pour:*

- 1. l'organisation de réunions de concertation et de réunions préparatoires,*
- 2. la préparation de réunions de groupes d'experts régionaux et sous-régionaux,*
- 3. la diffusion de questionnaires sur les sujets à l'étude dans le secteur et la participation des pays en développement aux activités de l'UIT-D,*
- 4. l'utilisation des outils informatiques appropriés, des forums, des ateliers et des séminaires pour la vulgarisation des travaux et des résultats des Commissions d'études,*
- 5. le renforcement de la présence régionale.”*

- 3.3. La Commission d'études 1 a demandé au Directeur du BDT
- 3.3.1 "de prendre toutes les dispositions et mesures adéquates permettant
- a) aux Rapporteurs et Rapporteurs Associés actifs de participer aux travaux et à l'étude des questions relevant de la Commission et aux rencontres régionales/sous-régionales traitant de ces Questions;
  - b) aux Vice-présidents de participer aux activités du Secteur dans la limite du rôle et du mandat des Commissions d'études 1 et 2 et de les assister à la préparation et à l'organisation des réunions régionales et sous-régionales;
  - c) de proposer un programme de travail en concertation avec les Vice-présidents."
- 3.3.2 "de soumettre à la Conférence des plénipotentiaires 1998, Minneapolis:
- a) une note sur les activités des bureaux régionaux et de zone,
  - b) un plan de restructuration de ces bureaux afin qu'ils puissent répondre de manière efficace et satisfaisante aux activités décentralisées des trois Secteurs."
- 4. Propositions d'actions pour améliorer la participation des pays en développement aux travaux des Commissions d'études**

Les Commissions d'études traitant de problèmes présentant un intérêt prioritaire pour les pays en développement, il est de la plus grande importance que ces derniers participent aux débats et contribuent à l'élaboration de recommandations pertinentes pour leurs pays.

Pour donner suite à ces recommandations et décisions, les actions ci-après sont proposées:

#### **4.1 Financement de la participation des pays en développement**

Le BDT devra continuer à financer la participation des pays les moins avancés. Certains pays en développement n'arrivent pas à financer leur participation aux travaux des Commissions d'études. Il serait utile de les assister après examen de leur situation au cas par cas.

#### **4.2 Amélioration de la participation du point de vue de la qualité**

Les participants des pays en développement ne contribuent pas suffisamment par écrit aux travaux des Commissions d'études pour certaines raisons:

- Peut-être que ceux qui ont les compétences n'ont pas la possibilité d'y participer (problème de financement, problème de charge de travail dans leur administration/organisation).
- Peut-être aussi que les compétences n'existent tout simplement pas. Dans ces conditions, leur présence aux réunions des Commissions d'études consistera plus à écouter et apprendre qu'à faire des contributions sur des problèmes de fond.

Comment le BDT peut-il aider à résoudre ce problème fondamental?

##### *4.2.1 Activités de formation*

Nous suggérons que dans les ordres du jour des Commissions d'études un point spécial soit inscrit, relatif au(x) sujet(s) pour lesquels il est nécessaire de donner des informations aux pays en développement. Il s'agira de choisir un ou deux thèmes.

Pendant les réunions des Commissions d'études qui suivront, ces thèmes seront débattus au cours de séances d'information d'une ou deux heures (y compris avec projection de films vidéo sur les technologies existantes) selon l'importance des sujets. Ces séances contribueront à renforcer les

outils des participants des pays en développement pour mieux participer aux débats et faire des contributions écrites.

Si ces séances d'une heure ou deux étaient jugées insuffisantes, peut-être faudrait-il organiser, sur proposition de la Commission d'études intéressée, cinq mois avant les réunions des Commissions d'études des séminaires de sensibilisation qui permettront aux membres des pays en développement de mieux contribuer sur les actions à mener pour tenir compte de leurs préoccupations.

Au niveau du BDT, les "points focaux" chargés du suivi des Questions des Commissions d'études ou de la mise en oeuvre du Plan d'action de la Valette (VAP) seront invités à informer le secrétariat des Commissions d'études de tout forum (séminaire, atelier, etc.) organisé sur des sujets d'actualité. Les Rapporteurs, Rapporteurs associés et actifs ainsi que les collaborateurs concernés par les thèmes de ces fora seront informés et invités à y participer.

#### *4.2.2 Mécanisme de coordination et d'échanges à un niveau régional*

Les régions qui le désirent, qui auront créé un mécanisme de coordination et d'échanges sur les travaux des Commissions d'études et qui auront besoin de l'assistance du BDT sont invitées à le faire savoir au BDT qui examinera les modalités de cette assistance avec la collaboration des bureaux régionaux de l'UIT. A cet effet, les Vice-présidents des Commissions d'études, représentant les régions, pourront certainement jouer un rôle important de coordination entre les membres concernés des Commissions d'études et les bureaux régionaux de l'UIT.

#### *4.2.3 Constitution de groupes d'experts au niveau sous-régional/régional*

Nous suggérons que les Vice-présidents, en collaboration avec les bureaux régionaux de l'UIT et les "points focaux" concernés oeuvrent à la constitution de ces groupes dans les régions qui en ont besoin.

Ces groupes d'experts auront pour mission de participer aux travaux des Commissions d'études et surtout de faire des contributions de qualité. Le financement de leur participation pourra être examiné comme indiqué au point 4.1 ci-dessus.

#### *4.2.4 Organisation de réunions régionales et sous-régionales*

Le BDT pourra, dans la mesure de ses possibilités, assister à la préparation et à l'organisation de réunions régionales et sous-régionales. Ces réunions seront organisées à travers le mécanisme de coordination et d'échanges propre à chaque région.

#### *4.2.5 Programme de travail*

Sur la base des recommandations qui auront été adoptées par les deux Commissions d'études, un programme sera proposé par le BDT en concertation avec les Vice-présidents et mis en oeuvre. Ce programme sera annuel et établi au plus tard au mois d'octobre précédant l'année de son application.

#### *4.2.6 Utilisation de l'outil informatique*

L'utilisation de l'outil informatique (courrier électronique) sera renforcé par la création de centres de discussion sur les différentes Questions des Commissions d'études via le courrier électronique ou le Web.

## **5. Conclusion**

Ce sont là quelques suggestions pour l'amélioration de la participation des pays en développement aux travaux des Commissions d'études.

Nous souhaitons, avec vos commentaires/recommandations, aboutir à des conclusions d'actions concrètes. Soyez assurés que nous travaillerons au sein du BDT à leur mise en oeuvre.

---